MAN salue l'attribution de la vignette Crit'Air 1 aux véhicules lourds homologués B100 exclusif

Le 16 avril 2022 est paru au Journal Officiel l'attribution de la vignette Crit'Air 1 aux véhicules homologués B1 (roulant au B100 exclusif). MAN Truck & Bus France salue cette avancée en faveur des biocarburants que le constructeur prône, dans son ensemble, par opposition aux énergies fossiles. Cela pour supporter une phase transitoire en parallèle a la généralisation de la mobilité zéro émission. Reste désormais à étendre cette mesure à l'ensemble des biocarburants.



Photo de la gamme truck, VUL et bus/cars MAN 2020

MAN Truck & Bus France propose une large offre en termes de biocarburants (B100, HVO et même biogaz sur sa gamme de véhicules de transport de personnes) et se déclare en faveur des biocarburants en général qui sont plus vertueux que les énergies fossiles en attendant la généralisation de modes de transport zéro émission.

	CAMION	VUL	BUS & CAR
ENERGIES FOSSILES			
Diesel Gaz Naturel BIOCARBURANTS	⊘ ⊗	⊘ ⊗	0
(Réduction de CO ₂ par rappo	rt aux énergies fossile)	⊗	•
HVO /XTL Biogaz	10 % des ventes	⊘ ⊗	0
ZERO EMMISSION			
Electrique Hydrogène	(pré-séries)	10 % des ventes	⊘ ⊗

Les gammes MAN sont compatibles / homologables avec différents biocarburants.

MAN est aussi l'un des rares constructeurs à proposer une offre B100 exclusif. Elle permettait déjà de bénéficier d'un suramortissement et est désormais éligible, depuis la parution du décret ce week-end, à la vignette Crit'Air 1. Cette offre est disponible sur les poids lourds MAN équipé du moteur D26, c'est-à-dire les modèles MAN TGX et MAN TGS (gamme longue distance et gamme construction).



Offre B100 exclusif MAN - avril 2022



Jean-Yves Kerbrat, Directeur Général de MAN Truck & Bus France, déclare :

" Je salue cette avancée qui reconnait l'aspect vertueux des biocarburants par opposition aux énergies fossiles. Il fait sens de favoriser l'utilisation de biocarburants par rapport aux énergies fossiles. MAN espère que cette reconnaissance du B100 exclusif est une première étape et que cela sera généralisé à l'ensemble des biocarburants en usage exclusif".